



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 juin 2022
Compte Rendu

L'an deux mille vingt deux, le quatorze juin, à 19 Heures 00, à Gahard (salle Émeraude- rue Jean Morin), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :

<u>Andouillé-Neuville</u>	M. PANNETIER Jean-Claude (suppléant)	<u>Montreuil-le-Gast</u>	M. HENRY Lionel
<u>Aubigné</u>	M. VASNIER Pascal		Mme OBLIN Anita
<u>Gahard</u>	Mme LAVASTRE Isabelle		M. BOUGEOT Frédéric
<u>Guipel</u>	M. ALMERAS Loïc	<u>Sens-de-Bretagne</u>	M. MOREL Gérard
<u>Guipel</u>	Mme JOUCAN Isabelle		M. LECONTE Yannick à partir du point 12
<u>Langouët</u>	M. DUBOIS Jean-Luc		Mme SENTUC Véronique
<u>La Mezière</u>	M. GORIAUX Pascal	<u>St-Aubin-d'Aubigné</u>	M. RICHARD Jacques
	Mme BERNABE Valérie		Mme MASSON Josette à partir du pt 9
<u>Melesse</u>	M. DUMAS Patrice		M. DUMILIEU Christian
	M. JAOUEN Claude	<u>St-Germain-sur-Ille</u>	Mme DELABARRE Sylviane (suppléante)
<u>Montreuil-sur-Ille</u>	M. TAILLARD Yvon	<u>St-Gondran</u>	M. LARIVIERE-GILLET Yannick
	Mme EON-MARCHIX Ginette	<u>St-Médard-sur-Ille</u>	M. BOURNONVILLE Noël
		<u>St-Symphorien</u>	M. DESMIDT Yves
		<u>Vignoc</u>	M. HOUITTE Daniel
		<u>Vignoc</u>	Mme BLAISE Laurence

Absents excusés :

<u>Feins</u>	M. FOGLE Alain
<u>La Mezière</u>	M. LESAGE Jean-Baptiste
	Mme KECHID Marine donne pouvoir à M. Pascal GORIAUX
	M. GUERIN Patrice donne pouvoir à Mme Valérie BERNABE
<u>Melesse</u>	Mme MACE Marie-Edith donne pouvoir à Mme Isabelle JOUCAN
	M. LOREE Michel donne pouvoir à M. Patrice DUMAS
	M. MARVAUD Jean-Baptiste donne pouvoir à M. Noël BOURNONVILLE
	Mme LE DREAN QUENEC'H DU Sophie donne pouvoir à M. Patrice DUMAS
	Mme MESTRIES Gaëlle donne pouvoir à M. Lionel HENRY
<u>St-Aubin-d'Aubigné</u>	Mme MASSON Josette donne pouvoir à M Jacques RICHARD jusqu'au point 8 inclus
	Mme HAMON Carole donne pouvoir à M. Frédéric BOUGEOT
<u>Vieux-Vy-sur-Couesnon</u>	M. DEWASMES Pascal
<u>Sens de Bretagne</u>	M. LECONTE Yannick jusqu'au point 11 inclus

Secrétaire de séance : Madame LAVASTRE Isabelle

N°ordre	Ordre du jour	Vote																																																																																																						
1	<p>Intercommunalité Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>Conseil de développement - Modification de la composition</p> <p>Décision du conseil communautaire : VALIDE la nouvelle composition du conseil de développement de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné :</p> <table border="1" data-bbox="264 423 1050 2094"> <tbody> <tr><td>BEAUDE</td><td>Catherine</td><td>MONTREUIL LE GAST</td></tr> <tr><td>BONATI</td><td>Elise</td><td>GUIPEL</td></tr> <tr><td>BOSCHET</td><td>Claude</td><td>MONTREUIL SUR ILLE</td></tr> <tr><td>BRESSY</td><td>Marianne</td><td>ST GERMAIN SUR ILLE</td></tr> <tr><td>CACQUEVEL</td><td>Anne</td><td>LA MEZIERE</td></tr> <tr><td>DANIELOU</td><td>Joël</td><td>MELESSE</td></tr> <tr><td>DESHAYES</td><td>Adeline</td><td>ST SYMPHORIEN</td></tr> <tr><td>DUPERRON-ANNEIX</td><td>Nicole</td><td>LANGOUET</td></tr> <tr><td>GOURDEL</td><td>Jean-Claude</td><td>VIGNOC</td></tr> <tr><td>GRELIER</td><td>Francine</td><td>MONTREUIL LE GAST</td></tr> <tr><td>GUERRIER</td><td>Daniel</td><td>MOUAZE</td></tr> <tr><td>HARNOIS</td><td>Marcel</td><td>LANGOUET</td></tr> <tr><td>LAVOLEE</td><td>Joël</td><td>GUIPEL</td></tr> <tr><td>LE DU</td><td>Philippe</td><td>GAHARD</td></tr> <tr><td>LE ROCH</td><td>Gilles</td><td>MELESSE</td></tr> <tr><td>LEBASTARD</td><td>Jean-Paul</td><td>MONTREUIL LE GAST</td></tr> <tr><td>LECLERCQ</td><td>Bénédicte</td><td>LA MEZIERE</td></tr> <tr><td>LEMONNIER-PERRIGAULT</td><td>Florence</td><td>ST AUBIN D'AUBIGNE</td></tr> <tr><td>MARHEM</td><td>René</td><td>MELESSE</td></tr> <tr><td>MAUBE</td><td>Philippe</td><td>ST GONDRAN</td></tr> <tr><td>NOBLET</td><td>Patrice</td><td>ST GONDRAN</td></tr> <tr><td>PAIGNE-TROTIN</td><td>Sophie</td><td>VIEUX-VY-SUR-COUESNON</td></tr> <tr><td>PELLAN</td><td>Nicolas</td><td>MELESSE</td></tr> <tr><td>PINSON</td><td>Philippe</td><td>ST AUBIN D'AUBIGNE</td></tr> <tr><td>POREE</td><td>Sandrine</td><td>MONTREUIL SUR ILLE</td></tr> <tr><td>RENAULT</td><td>Michel</td><td>MELESSE</td></tr> <tr><td>RESCAN</td><td>Hélène</td><td>ST GERMAIN SUR ILLE</td></tr> <tr><td>RONVEL</td><td>Sylvie</td><td>ST AUBIN D'AUBIGNE</td></tr> <tr><td>SEIB</td><td>Michel</td><td>SENS-DE-BRETAGNE</td></tr> <tr><td>TESSIER</td><td>Estelle</td><td>ST SYMPHORIEN</td></tr> <tr><td>TRIMBUR</td><td>Mireille</td><td>LA MEZIERE</td></tr> <tr><td>PERSON</td><td>Hélène</td><td>LA MEZIERE</td></tr> <tr><td>LOISEL</td><td>Marylène</td><td>LA MEZIERE</td></tr> <tr><td>ORY</td><td>Mathilde</td><td>St SYMPHORIEN</td></tr> </tbody> </table>	BEAUDE	Catherine	MONTREUIL LE GAST	BONATI	Elise	GUIPEL	BOSCHET	Claude	MONTREUIL SUR ILLE	BRESSY	Marianne	ST GERMAIN SUR ILLE	CACQUEVEL	Anne	LA MEZIERE	DANIELOU	Joël	MELESSE	DESHAYES	Adeline	ST SYMPHORIEN	DUPERRON-ANNEIX	Nicole	LANGOUET	GOURDEL	Jean-Claude	VIGNOC	GRELIER	Francine	MONTREUIL LE GAST	GUERRIER	Daniel	MOUAZE	HARNOIS	Marcel	LANGOUET	LAVOLEE	Joël	GUIPEL	LE DU	Philippe	GAHARD	LE ROCH	Gilles	MELESSE	LEBASTARD	Jean-Paul	MONTREUIL LE GAST	LECLERCQ	Bénédicte	LA MEZIERE	LEMONNIER-PERRIGAULT	Florence	ST AUBIN D'AUBIGNE	MARHEM	René	MELESSE	MAUBE	Philippe	ST GONDRAN	NOBLET	Patrice	ST GONDRAN	PAIGNE-TROTIN	Sophie	VIEUX-VY-SUR-COUESNON	PELLAN	Nicolas	MELESSE	PINSON	Philippe	ST AUBIN D'AUBIGNE	POREE	Sandrine	MONTREUIL SUR ILLE	RENAULT	Michel	MELESSE	RESCAN	Hélène	ST GERMAIN SUR ILLE	RONVEL	Sylvie	ST AUBIN D'AUBIGNE	SEIB	Michel	SENS-DE-BRETAGNE	TESSIER	Estelle	ST SYMPHORIEN	TRIMBUR	Mireille	LA MEZIERE	PERSON	Hélène	LA MEZIERE	LOISEL	Marylène	LA MEZIERE	ORY	Mathilde	St SYMPHORIEN	<p>Unanimité POUR : 34</p>
BEAUDE	Catherine	MONTREUIL LE GAST																																																																																																						
BONATI	Elise	GUIPEL																																																																																																						
BOSCHET	Claude	MONTREUIL SUR ILLE																																																																																																						
BRESSY	Marianne	ST GERMAIN SUR ILLE																																																																																																						
CACQUEVEL	Anne	LA MEZIERE																																																																																																						
DANIELOU	Joël	MELESSE																																																																																																						
DESHAYES	Adeline	ST SYMPHORIEN																																																																																																						
DUPERRON-ANNEIX	Nicole	LANGOUET																																																																																																						
GOURDEL	Jean-Claude	VIGNOC																																																																																																						
GRELIER	Francine	MONTREUIL LE GAST																																																																																																						
GUERRIER	Daniel	MOUAZE																																																																																																						
HARNOIS	Marcel	LANGOUET																																																																																																						
LAVOLEE	Joël	GUIPEL																																																																																																						
LE DU	Philippe	GAHARD																																																																																																						
LE ROCH	Gilles	MELESSE																																																																																																						
LEBASTARD	Jean-Paul	MONTREUIL LE GAST																																																																																																						
LECLERCQ	Bénédicte	LA MEZIERE																																																																																																						
LEMONNIER-PERRIGAULT	Florence	ST AUBIN D'AUBIGNE																																																																																																						
MARHEM	René	MELESSE																																																																																																						
MAUBE	Philippe	ST GONDRAN																																																																																																						
NOBLET	Patrice	ST GONDRAN																																																																																																						
PAIGNE-TROTIN	Sophie	VIEUX-VY-SUR-COUESNON																																																																																																						
PELLAN	Nicolas	MELESSE																																																																																																						
PINSON	Philippe	ST AUBIN D'AUBIGNE																																																																																																						
POREE	Sandrine	MONTREUIL SUR ILLE																																																																																																						
RENAULT	Michel	MELESSE																																																																																																						
RESCAN	Hélène	ST GERMAIN SUR ILLE																																																																																																						
RONVEL	Sylvie	ST AUBIN D'AUBIGNE																																																																																																						
SEIB	Michel	SENS-DE-BRETAGNE																																																																																																						
TESSIER	Estelle	ST SYMPHORIEN																																																																																																						
TRIMBUR	Mireille	LA MEZIERE																																																																																																						
PERSON	Hélène	LA MEZIERE																																																																																																						
LOISEL	Marylène	LA MEZIERE																																																																																																						
ORY	Mathilde	St SYMPHORIEN																																																																																																						

2	<p>Intercommunalité Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>Conseil de développement - Remboursement des frais de déplacements</p> <p>Décision du conseil communautaire : VALIDE le remboursement de frais de déplacement des membres du CODEVIA selon les modalités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • présentation d'un justificatif (attestation, fiche de présence, justificatifs de transports...) • barème applicable aux fonctionnaires et aux élus, soit : nombre de km entre le lieu de réunion et le domicile X taux applicables selon la puissance du véhicule <p>AUTORISE Monsieur le Président à répondre à toute demande formulée par les membres du conseil de développement induisant des dépenses plus importantes (nuitées, déplacements de longue distance...).</p>	<p>Unanimité POUR : 34</p>
3	<p>Finances Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>Tarifs 2022 - Modification et ajout</p> <p>Décision du conseil communautaire : DÉCIDE de fixer les redevances le local situé ZA des Landelles à Melesse, parcelle cadastrée AE63 à 3,04€/m²/mensuel</p> <p>DÉCIDE de fixer le montant du loyer du bar-restaurant de Saint-Germain sur Ille à 400€HT/mois, soit 480€TTC/mois</p> <p>DÉCIDE que ces redevances et loyers seront applicables à compter de la transmission de la présente délibération au contrôle de légalité</p>	<p>Unanimité POUR : 34</p>
4	<p>Finances Rapporteur : Jean-Luc DUBOIS</p> <p>BP 2022 - Décision modificative N°7 - Corrections d'erreurs scripturales</p> <p>Décision du conseil communautaire : VALIDE la décision modificative n°7 du budget principal suivante : Recettes de fonctionnement - R-002-020 – Résultat de fonctionnement reporté : – 270 € Dépenses de fonctionnement– D-022-020 – Dépenses imprévues : + 270 €</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.</p>	<p>Unanimité POUR : 34</p>
5	<p>Finances Rapporteur : Jean-Luc DUBOIS</p> <p>BP 2022 - Décision modificative n°8 - Remboursement de la régie VAE</p> <p>Décision du conseil communautaire : VALIDE la décision modificative n°8 du budget principal suivante : Dépenses de fonctionnement - D022-020 – Dépenses imprévues : – 600 € Dépenses de fonctionnement– D-678-815 – Autres charges exceptionnelles : + 600 €</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.</p>	<p>Unanimité POUR : 34</p>

6	<p>Finances Rapporteur : Jean-Luc DUBOIS</p> <p>BP 2022 - Décision modificative n°9 - Anomalie au compte 775</p> <p>Décision du conseil communautaire : VALIDE la décision modificative n°9 du budget principal suivante : Dépenses de fonctionnement – D-022-020 – Dépenses imprévues : - 10 500 € Recette de fonctionnement – R-775-815 – Produits des cessions d'immobilisations: - 10 500 €</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à la présente délibération</p>	<p>Unanimité POUR : 34</p>
7	<p>Finances Rapporteur : Jean-Luc DUBOIS</p> <p>BP 2022 - Décision modificative N°10 - PAU - Bilan mi-parcours PLH</p> <p>Décision du conseil communautaire : VALIDE la décision modificative n°10 du budget principal suivante : Dépenses de fonctionnement – D-611-70 – Contrats de prestations de services : + 18 000 € Dépenses de fonctionnement – D022-020 – Dépenses imprévues : - 18 000 €</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à la présente délibération</p>	<p>Unanimité POUR : 34</p>
8	<p>Finances Rapporteur : Jean-Luc DUBOIS</p> <p>BP 2022 - Décision modificative n°11 - Augmentation de crédits Smictom Valcobreizh</p> <p>Décision du conseil communautaire : VALIDE la décision modificative n°11 du budget principal suivante : Dépenses de fonctionnement – D022-020 – Dépenses imprévues : - 40 000 € Dépenses de fonctionnement – D-673-020 – Titres annulés:+ 40 000 €</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à la présente délibération</p>	<p>Unanimité POUR : 34</p>
9	<p>Finances Rapporteur : Jean-Luc DUBOIS</p> <p>Budget Annexe DDB 2022 - Décision modificative n°2 - Erreurs Scripturales</p> <p>Décision du conseil communautaire : VALIDE la décision modificative n°2 du Budget annexe Domaine du Boulet suivante : Dépenses de fonctionnement – D-002-95 – Résultat de fonctionnement reporté : - 872,92 € Dépenses de fonctionnement – D022-95 – Dépenses imprévues : + 872,92 €</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à la présente délibération</p>	<p>Unanimité POUR : 34</p>

*Arrivée de Mme MASSON Josette (fin du pouvoir à M. Jacques RICHARD)

10	<p>Finances Rapporteur : Jean-Luc DUBOIS</p> <p>Budget Annexe Commerces 2022 - Décision modificative n°2 - Réparation électrique à l'épicerie de Vignoc</p> <p>Décision du conseil communautaire : VALIDE la décision modificative n°2 du budget annexe commerces 2022 suivante : Dépenses de fonctionnement – D-615228-94 – Entretien et réparations autres bâtiments : + 4 120 € Recettes de fonctionnement – R-7788-94 – Produits exceptionnels divers : + 4 120 €</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à la présente délibération</p>	<p>Unanimité POUR : 34</p>
11	<p>Finances Rapporteur : Jean-Luc DUBOIS</p> <p>Budget Annexe SPIC Photovoltaïque 2022 - Décision modificative n°1 - Annulation des Titres 2019</p> <p>Décision du conseil communautaire : VALIDE la décision modificative n°1 du budget annexe SPIC-Photovoltaïque suivante : Dépenses de fonctionnement – D-023 – Virement à la section d'investissement : - 13 373 € Dépenses de fonctionnement – D-673 – Titres annulés: + 13 373 € Recettes d'investissement – R-021 – Virement de la section d'exploitation: - 13 373 € Dépenses d'investissement – D-2188 : Autres : - 5 092,23 € Dépenses d'investissement – D-2763 : Créances sur des collectivités publiques : - 8 280,77 €</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à la présente délibération</p>	<p>Unanimité POUR : 34</p>

*Arrivée de Monsieur Yannick LECONTE.

12	<p>Finances Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>Contrat de territoire - Actions 2022 du volet 3 (fonctionnement)</p> <p>Décision du conseil communautaire : VALIDE la programmation 2022 du volet 3 du contrat de territoire signé avec le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine, telle que présentée ci-dessus, pour une enveloppe sollicitée de 83 639,60€.</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.</p>	<p>Unanimité POUR : 35</p>
----	---	---------------------------------------

13	<p>Urbanisme Rapporteur : Isabelle LAVASTRE</p> <p>Zone d'activités Olivettes II - Bilan de concertation préalable</p> <p>Décision du conseil communautaire : APPROUVE les modalités de la concertation du public conformément aux dispositions de l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme suivantes : -Diffusion d'informations sur différents médias (journal d'information de la communauté de communes Val d'Ille - Aubigné, site Internet, ...); -Mise en place d'un registre dématérialisé destiné aux observations du public ; -Organisation d'une réunion publique avant la clôture de la concertation préalable.</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.</p>	<p>Unanimité POUR : 35</p>
14	<p>Personnel Rapporteur : Jean-Luc DUBOIS</p> <p>Modification du tableau des effectifs - Avancements de grade</p> <p>Décision du conseil communautaire : SUPPRIME le poste d'adjoint technique (catégorie C) à temps complet, crée par délibération 20-2017 du 10 janvier 2017, à compter du 1^{er} juillet 2022, CRÉE un poste d'adjoint technique principal 2ème classe (catégorie C) à temps complet pour les fonctions d'agent des espaces verts, à compter du 1^{er} juillet 2022, SUPPRIME le poste d'adjoint technique (catégorie C) à temps complet, crée par délibération 20-2017 du 10 janvier 2017, à compter du 1^{er} novembre 2022, CRÉE un poste d'adjoint technique principal 2ème classe (catégorie C) à temps complet pour les fonctions d'agent de voirie à compter du 1^{er} novembre 2022, SUPPRIME le poste de rédacteur principal 2ème classe (catégorie B) à temps complet crée par délibération 2020-253 en date du 9 juin 2020, à compter du 1^{er} juillet 2022 CRÉE un poste de rédacteur principal 1ère classe (catégorie B) à temps complet, pour les fonctions de coordinatrice du Domaine de Boulet à compter du 1^{er} juillet 2022, AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération, PRÉCISE que les agents bénéficieront du régime indemnitaire applicable à leur grade, PRÉCISE que le tableau des effectifs sera mise à jour en fin d'année 2022.</p>	<p>Unanimité POUR : 35</p>
15	<p>Personnel Rapporteur : Jean-Luc DUBOIS</p> <p>Modification du tableau des effectifs - Recrutement d'un Ingénieur territorial</p> <p>Décision du conseil communautaire : DÉCIDE de créer un poste permanent à temps complet sur le grade d'Ingénieur territorial (catégorie A) correspondant à l'emploi de chargé-e de mission Mobilités à compter du 1^{er} juillet 2022, PRÉCISE que le traitement de base s'appuiera sur la grille indiciaire de la fonction publique territoriale du grade d'Ingénieur et que l'agent bénéficiera du régime indemnitaire applicable à son poste. PRÉCISE que le tableau des effectifs sera mis à jour.</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.</p>	<p>Unanimité POUR : 35</p>

16	<p>Personnel Rapporteur : Jean-Luc DUBOIS</p> <p>Modification du tableau des effectifs - Création d'un poste de chargé-e des ressources humaines</p> <p>Décision du conseil communautaire : DÉCIDE de créer un poste permanent à temps complet sur le grade de Rédacteur territorial (catégorie B) au poste de chargé-e des ressources humaines, à compter du 1^{er} juillet 2022,</p> <p>PRÉCISE que le traitement de base s'appuiera sur la grille indiciaire de la fonction publique territoriale du grade de Rédacteur territorial et que l'agent bénéficiera du régime indemnitaire applicable à son poste,</p> <p>PRÉCISE que le tableau des effectifs sera mis à jour,</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.</p>	<p>Unanimité POUR : 35</p>
----	---	---------------------------------------

Monsieur Jacques RICHARD sort de la salle.

17	<p>Personnel Rapporteur : Jean-Luc DUBOIS</p> <p>RH - Convention financière de reprise de jours CET d'un agent</p> <p>Décision du conseil communautaire : VALIDE les termes de la convention financière de reprise du compte épargne-temps ci-annexée,</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention et tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.</p> <p>DÉCIDE du versement de la compensation financière d'un montant de 3 148,55 € à la commune de Vern-sur-Seiche.</p>	<p>Unanimité POUR : 34</p>
18	<p>Emploi Rapporteur : Pascal GORIAUX</p> <p>Convention de partenariat avec le réseau SPEF - Accompagnement à la qualification vers l'emploi</p> <p>Décision du conseil communautaire : VALIDE les termes de la convention de partenariat -mise en œuvre de l'accompagnement à la qualification - avec le réseau SPEF, pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022,</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention ci-annexée.</p>	<p>Unanimité POUR : 34</p>
19	<p>Développement économique Rapporteur : Pascal GORIAUX</p> <p>ZA Cap Malo - DIA ZA 139</p> <p>Décision du conseil communautaire : DÉCIDE de ne pas préempter le bien cadastré ZA 139 sur la commune de La Mézière, d'une superficie totale de 4 102 m².</p>	<p>Unanimité POUR : 34</p>

Retour de Monsieur Jacques RICHARD.

20	<p>Développement économique Rapporteur : Pascal GORIAUX</p> <p>Chambre des Métiers et de l'Artisanat - Convention de partenariat 2022-2024</p> <p>Décision du conseil communautaire : VALIDE la convention de partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Région Bretagne et son annexe, valables jusqu'au 31 décembre 2024,</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention et tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.</p>	<p>Unanimité POUR : 35</p>
21	<p>Tourisme Rapporteur : Ginette EON-MARCHIX</p> <p>Domaine de Boulet - Conditions générales de vente - location d'hébergements et emplacements</p> <p>Décision du conseil communautaire : VALIDE les Conditions Générales de Ventes ci annexées, applicables aux emplacements et hébergements du Camping du Domaine de Boulet.</p> <p>VALIDE les conditions de remboursement en cas d'annulation applicables aux réservations d'emplacements et d'hébergements du Camping du Domaine de Boulet.</p> <p>AUTORISE le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération</p>	<p>Unanimité POUR : 35</p>
22	<p>Tourisme Rapporteur : Ginette EON-MARCHIX</p> <p>Taxe de séjour - Tarifs et périodes de collecte</p> <p>Décision du conseil communautaire : MODIFIE les tarifs relatifs à la taxe de séjour</p> <p>DÉCIDE que le produit perçu par les hébergeurs sera recouvré 2 fois par an : le 30/06 et le 31/12</p> <p>DÉCIDE d'exonérer de versement de la taxe de séjour les personnes mineures, les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans le territoire et les bénéficiaires d'un logement d'urgence ou relogement temporaire</p>	<p>Unanimité POUR : 35</p>
23	<p>Mobilité Rapporteur : Lionel HENRY</p> <p>Modification du règlement de service de location VAE - Ajout d'une catégorie VAE cargo</p> <p>Décision du conseil communautaire : VALIDE l'ajout de 2 VAE cargos à la flotte de vélos disponibles à la location, aux conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Tarifs : 1 mois pour 60 €, 3 mois pour 180 €, tarif réduit à – 50 % pour les étudiants et demandeurs d'emploi -Durée de location : 3 mois maximum, non-renouvelables -Caution (non-encaissée) : 3 000 € (montant unitaire du vélo 5 270, 46 € TTC) <p>ADOpte le règlement de service actualisé de location longue durée de vélos à assistance électrique du Val d'Ille-Aubigné ci-annexé.</p>	<p>Unanimité POUR : 35</p>

24	<p>Eau-Assainissement Rapporteur : Gérard MOREL</p> <p>GEMAPI - Modification statutaire du SMCA</p> <p>Décision du conseil communautaire : ÉMET un avis défavorable à la modification statutaire du Syndicat Mixte du Couesnon Aval tel que voté par le-dit syndicat le 6 avril 2022,</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.</p>	<p>Unanimité POUR : 35</p>
25	<p>Eau-Assainissement Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>Eau potable - Transfert des biens à la CEBR</p> <p>Décision du conseil communautaire : VALIDE le principe d'un transfert des biens en pleine propriété à la Collectivité Eau du Bassin Rennais,</p> <p>APPROUVE le transfert des biens liés au service d'eau potable en premier lieu par mise à disposition et dès que possible en pleine propriété par acte notarié au bénéfice de la Collectivité Eau du Bassin Rennais qui s'acquittera des frais notariés,</p> <p>AUTORISE le Président à signer la convention annexée dont les éléments lui ont été présentés,</p> <p>AUTORISE le Président à signer les actes de transfert des biens en pleine propriété.</p>	<p>Unanimité POUR : 34 Ne prend pas part au vote : 1 Madame Marie-Edith MACE</p>
26	<p>Eau-Assainissement Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>Eau Potable - Clôture du budget annexe "eau potable"</p> <p>Décision du conseil communautaire : APPROUVE la clôture du budget annexe eau potable à l'issue des opérations de l'exercice 2020, et l'intégration des soldes de son compte de gestion au budget principal de la CEBR,</p> <p>ARRÊTE le principe du transfert intégral des résultats de clôture du budget annexe eau potable, constatés au 31 décembre 2020, au budget principal de la Collectivité Eau du Bassin Rennais,</p> <p>PREND ACTE des résultats définitifs des résultats du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2020 de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné.</p>	<p>Unanimité POUR : 34 Ne prend pas part au vote : 1 Madame Marie-Edith MACE</p>

27	<p>Commerces Rapporteur : Noël BOURNONVILLE</p> <p>Bar-restaurant de Saint-Germain - Cession du fonds de commerce</p> <p>Décision du conseil communautaire : DÉCIDE de céder le fonds de commerce du bar-restaurant de Saint-Germain aux actuels locataires-gérants, ou toute personne morale pouvant s'y substituer,</p> <p>FIXE le montant de la cession à 4000 € dont 3000€ pour la licence IV, et 1000 € pour le matériel, le mobilier et l'outillage,</p> <p>DÉSIGNE Maître Crossoir, notaire à Saint-Germain-sur-Ille, pour réaliser les actes relatifs à cette cession,</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.</p>	<p>Unanimité POUR : 35</p>
28	<p>Energie-Climat Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>PCAET - Charte encadrant le développement de projets éoliens territoriaux et concertés</p> <p>Décision du conseil communautaire : VALIDE les termes de la charte locale encadrant le développement de projets éoliens territoriaux et concertés sur le territoire du Val d'Ille-Aubigné,</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite charte ci-annexée.</p>	<p>Unanimité POUR : 35</p>
29	<p>Technique Rapporteur : Yves DESMIDT</p> <p>Salle Omnisport - Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre</p> <p>Décision du conseil communautaire : MODIFIE le contrat de maîtrise d'œuvre pour la construction de la salle omnisports avec l'atelier Dupriez, par le remplacement de la mission EXE par la mission estimation thermique et dynamique, sans incidence financière.</p>	<p>Unanimité POUR : 35</p>
30	<p>Technique Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>Extension du Pôle communautaire - Modification du règlement du concours: indemnisation du jury</p> <p>Décision du conseil communautaire : MODIFIE le règlement de concours des travaux d'extension du pôle communautaire,</p> <p>FIXE l'indemnisation des membres qualifiés du jury à 300€ par réunion, en plus de la prise en charge des frais de déplacement.</p>	<p>Unanimité POUR : 35</p>